

## Flambée des prix à Libreville

### La faute à la CSS ?

FA. et MSM  
Libreville/Gabon

*La mise en application, depuis le 15 mars dernier, de la nouvelle taxe appelée "Contribution spéciale de solidarité" (CSS) aurait occasionné une hausse non contrôlée des prix à la consommation ? En l'absence d'explications de la direction générale de la Concurrence et de la Consommation, plusieurs opérateurs économiques ont saisi cette brèche pour surenchérir leurs produits et services.*

EN l'espace de deux semaines, les prix des produits des biens et services ont littéralement flambé à Libreville et ses environs, en attendant de gagner les provinces du pays. Les consommateurs assistent, impuissants, à une valse sans précédent des étiquettes. Que ce soit dans les supermarchés, chez les grossistes comme chez les détaillants, dans le secteur des transports, en pharmacie et bien d'autres. Quelques exemples : le lait Nido de 900 g est passé d'environ 5 000 à 5 300 francs, le riz parfumé Jasmin de 11,34 kg a basculé de 9 350 à 9 850 francs. Quant au litre de jus de fruit Ceres, il est passé de 1 200 à 1 600



Photo : ECOMM

Setrag a repercuté la CSS sur les prix des billets, les bagages, les colis express...



Photo : F.A.

Le lait Nido est passé de 4900 à 5300 FCFA dans certaines grandes surfaces. Photo de droite : Sur les tickets de caisse, la mention "Contribution spéciale de solidarité (CSS)" de 1% est incluse dans la TVA.

francs. Même le prix du billet à Setrag, en classe VIP, à bord du train Express à destination de Moanda, a augmenté de 40 à 500 FCFA. Pour certains opérateurs économiques, le coupable est tout trouvé : il s'agit de la taxe sur la Contribution spéciale de solidarité (CSS) imposée par le gou-

vernement à travers la loi de finances 2017, et qui est entrée en vigueur depuis le 15 mars 2017. Celle-ci consiste à prélever une taxe à hauteur de 1% sur les factures de biens et services, au bénéfice des Gabonais économiquement faibles (GEF). Elle vient donc remplacer



Photo : F.A.

la Redevance obligatoire d'assurance maladie (Roam) prélevée, autrefois, sur le chiffre d'affaires des entreprises de téléphonie mobile. Sauf que la mise en application de cette nouvelle taxe n'a pas été précédée de suffisamment d'explications auprès des opérateurs économiques, au point

que certains d'entre eux ont trouvé une « faille » pour surenchérir leurs produits et services. **EFFET CONTRAIRE\*** La situation a le don de produire des effets contraires chez les populations. En effet, d'aucuns pensent que c'est une taxe de trop qui, au final, constitue un coup dur

porté au pouvoir d'achat déjà maigre des Gabonais : « Je pense que c'est abusé d'ajouter, en plus de nombreuses taxes qui nous sont prélevées chaque fin du mois, une autre qui vienne encore alourdir le panier de la ménagère (...), a réagi un compatriote, visiblement remonté.

« On se demande bien si une étude a été faite au préalable. Parce que l'Etat parle de bénéfice des Gabonais démunis, et pourtant, ces derniers effectuent des courses et empruntent les mêmes moyens de transport que la plupart des travailleurs. Cela signifie qu'ils vont aussi, à leur petit niveau, payer cette taxe », s'est indigné un autre citoyen. Devant une telle pression continue exercée sur le portefeuille des ménages, le ministère de l'Economie est attendu pour que cessent les abus constatés en matière de hausse des prix.

Malheureusement, on a comme l'impression que la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) et la cellule sur « La vie chère » observent, une nouvelle fois, un silence coupable qui démontre une certaine incapacité, voire une incompétence à faire face à ce type de situation.

## 16e session annuelle de l'Institut francophone de la régulation financière (Ifrefi)

### Au cœur des débats, l'évolution des marchés

le Gabon est lié à son rôle stratégique et sa position au sein de la Communauté économique et monétaire

de l'Afrique Centrale (Cémac) dans le champ de marché financier. L'initiative de l'Ifrefi de

réunir autour des thématiques-clés ses pays membres, en vue de dégager des pistes de solution

pour améliorer le devenir socio-économique des pays francophones, date de 2000.



Photo : L'Union, Maxime MHIHINDOU

Le siège de la Bourse de valeurs mobilières d'Afrique centrale à Libreville.

W.N  
Libreville/Gabon

DANS le cadre de ses rencontres annuelles avec tous les pays membres dont le Gabon, l'Institut francophone de la régulation financière (Ifrefi) organise sa 16e session annuelle du 3 au 5 mai 2017 à Libreville. A laquelle prennent part les entités telles que la Bourse régionale des valeurs mobilières (BVMAC) et l'ensemble des autori-

tés de régulation du système financier. Au centre des débats, l'évolution des marchés financiers et, sans doute, l'actualité économique mondiale du moment. Au cours des échanges et de partage d'expériences, les participants pourront approfondir la thématique de cette session. Un cadre de partage sur des sujets d'intérêts communs sera particulièrement réservé aux organismes de régulation. Il faut souligner que le choix porté par l'Ifrefi sur

**ISUZU D-MAX**  
**PUISSANT & DESIGN**  
 UN MAX DE POSSIBILITÉ POUR UNE VIE INTENSE

SODIM TP est représentée à Port-Gentil et Franceville par GESPARG.

**sodim tp** BP 506 - LIBREVILLE - T : (241) 91 79 26 45 - 06 43 83 73 - 07 14 01 88  
 email : sodim.tp@groupeafrican.com - www.sodimtp.com

Nous construisons l'avenir **SODIM**